

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur de produit:  
**Nettoyant industriel RST-5 pré-mélangé et prêt à être utilisé**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la mélange et utilisations déconseillées  
Nettoyant industriel.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:



Nordring 13  
D-65719 Hofheim  
Allemagne  
Tel: +49 6192 979 185  
Fax: +49 6192 979 187

- 1.3.1. Personne responsable: Daan Koning  
E-mail: [dk@m-h.biz](mailto:dk@m-h.biz)
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification du mélange:  
Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP):  
**N'est pas classifié comme mélange dangereux.**  
**Avertissements H :** aucune.
- 2.2. Éléments d'étiquetage:  
**Avertissements H :** aucune.  
**EUH 210** – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
**Mises en gardes P :** aucune.
- 2.3. Autres dangers:  
Le produit ne présente pas d'autre danger particulier pour les humains ou l'environnement.  
Le produit ne répond pas aux critères des substances PBT ou vPvB.

### SECTION 3: COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. Substances:  
Non applicable.
- 3.2. Mélanges:

Description	Numéro CAS	Numéro UE	REACH nr. de registration	Conc. (%)	Classification: 1272/2008/CE (CLP)		
					Pict. de danger	Catégorie de danger	Phrases H
<b>C8-Alkylpolyglucoside /Hexyl-D-glucoside*#</b>	54549-24-5	259-217-6	01- 000001614 7-72-XXXX	<0,5	-	-	-
<b>Acide citrique neutralisé*</b>	77-92-9	201-069-1	01- 211945702 6-42-XXXX	<0,5	-	-	-

<b>Hydroxyde de sodium</b>	1310-73-2	215-185-5	01- 211945789 2-27-XXXX	<0,5	GHS05 Dgr	Skin Corr. 1A	H314
<b>Eau*</b>	7732-18-5	231-791-2	-	ajouter 100	-	-	-

\*: Substance classifiée par l'entreprise productrice ou substance sans classification obligatoire.  
# surfactant non ionique.

Texte intégral des phrases H : voir section 16.

#### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers secours:

Général: En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

##### INGESTION:

Précautions d'emploi:

- Rincer la bouche avec de l'eau.

##### INHALATION:

Précautions d'emploi:

- Très peu probable.

##### PEAU:

Précautions d'emploi :

- Laver à l'eau.

##### YEUX:

Précautions d'emploi:

- Laver abondamment à l'eau.
- En cas de symptômes, consulter un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Aucune information disponible.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

#### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction:

##### 5.1.1. Moyens d'extinction appropriés :

Eau, mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone.

##### 5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés:

Aucune connue.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Le produit n'est pas inflammable. La formation de produits de décomposition dangereux dépend en grande partie des facteurs de combustion. Un mélange complexe de substances solides, liquides et gazeuses transportées dans l'atmosphère peut survenir, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

##### 5.3. Conseils aux pompiers:

Tenue de protection complète réglementaire et appareil respiratoire autonome.

Les mesures de précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être observées.

#### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes:

Seul le personnel qualifié, connaissant les mesures à prendre, et ayant un équipement de protection individuel approprié peut se tenir à l'endroit de l'accident.

##### 6.1.2. Pour les secouristes:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éliminer le déversement et ses déchets selon les réglementations environnementales en vigueur. Ne pas laisser le produit ou ses déchets pénétrer dans les égouts/sols/eaux souterraines. En cas de pollution environnement informer l'autorité compétente.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir la plus grande quantité possible dans un récipient propre pour une réutilisation de la substance (préférable). Absorber le reste avec de la vermiculite par exemple.

##### 6.4. Référence à d'autres sections:

Le cas échéant, il sera fait référence aux sections 8 et 13.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:  
Respecter obligatoirement les procédures hygiéniques habituelles.  
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Mesures techniques :  
Assurer une ventilation appropriée.  
Préventions des incendies et des explosions :  
Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:  
Mesures techniques et conditions de stockage:  
Stocker dans des récipients fermés à température ambiante.  
Stocker dans un endroit bien ventilé et bien nettoyable.  
Stocker dans un endroit frais et sec.  
Respecter les instructions sur l'étiquette.  
Matières incompatibles: aucune connues.  
Matériau d'emballage : aucune description spécifique.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):  
Aucune instruction particulière.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

- 8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

**Hydroxyde de sodium** (CAS : 1310-73-2) : VME : 2 mg/m<sup>3</sup> ; VLCT (ou VLE) : -

DNEL		Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Remarque:
Employé	Usager professionnel			
n.d.	n.d.	Dermique	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Inhalatif	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	Oral	Valeur momentanée (aiguë) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

PNEC			Fréquence d'exposition	Remarque:
Eau	Sol	Air		
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.
n.d.	n.d.	n.d.	Valeur momentanée (unique) Valeur à long terme (répétée)	n.d.

- 8.2. Contrôles de l'exposition:  
Au cas où il n'y a aucune valeur limite pour un produit dangereux fixée par la réglementation, l'employeur est tenu de réduire l'exposition des travailleurs, jusqu'au seuil minimal où, d'après l'état actuel de la science, le produit dangereux n'a aucun effet nocif sur la santé.
- 8.2.1. Contrôles techniques appropriés:  
Pendant le travail éviter le déversement du produit et le contact avec les vêtements, la peau, les yeux.  
Les mesures de précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être observées.
- 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
1. Protection des yeux / du visage: Lunettes de sécurité recommandées (EN 166).
  2. Protection de la peau:
    - a. Protection des mains: Gants de sécurité recommandés (EN 374).
    - b. Autres: Porter des vêtements de protection appropriés.
  3. Protection respiratoire: Aucune mesure particulière n'est requise.
  4. Risques thermiques: aucune connue.
- 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:  
Aucune mesure particulière n'est requise.

**Les prescriptions du point 8 concernent des activités déployées dans des conditions moyennes selon les règles de l'art et des conditions d'usage auxquelles ils sont destinés. Lorsque le travail est réalisé dans des conditions différentes ou extraordinaires, il est recommandé de prendre une décision concernant les actions à entreprendre et l'utilisation des moyens de protection individuels avec le concours d'un expert.**

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Paramètre:	Méthode:	Remarque:
1. <b>Aspect:</b>	liquide brun	
2. <b>Odeur:</b>	n.d.	
3. Seuil olfactif:	n.d.	
4. pH:	n.d.	
5. Point de fusion/Point de congélation:	env. 0 °C (eau)	
6. Point d'ébullition initial:	env. 100 °C	
7. Point d'éclair:	non applicable	
8. Taux d'évaporation:	n.d.	
9. Inflammabilité:	non applicable	
10. Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	n.d.	
:		
11. Pression de vapeur:	n.d.	
12. Densité de vapeur:	n.d.	
13. Densité relative:	non pertinent	
14. Solubilité(s):	soluble dans l'eau.	
15. coefficient de partage: n-octanol/eau:	n.d.	
16. Température d'auto-inflammabilité :	n.d.	
17. Température de décomposition:	n.d.	
18. Viscosité:	n.d.	
19. Propriétés explosives:	n.d.	
20. Propriétés comburantes:	n.d.	

### 9.2. Autres informations :

Aucune information disponible.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité:

Aucune connue.

### 10.2. Stabilité chimique:

Aucune décomposition si le produit est stocké et manipulé correctement.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter :

Aucune connue.

### 10.5. Matières incompatibles:

Aucune connue.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux typique n'est connu.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë: aucune connue.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: aucune connue.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: aucune connue.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: aucune connue.

Mutagénicité sur les cellules germinales: aucune connue.

Cancérogénicité: aucune connue.

Toxicité pour la reproduction: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: aucune connue.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée: aucune connue.

Danger par aspiration: aucune connue.

#### 11.1.1. Résumés des informations pour les substances soumises à enregistrement:

Aucune information disponible.

#### 11.1.2. Effets toxicologiques pertinents pour lesquels des informations doivent être données:

Aucune information disponible.

- 11.1.3 Informations sur les voies d'exposition probables:  
Ingestion, inhalation , peau, yeux.
- 11.1.4. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:  
Aucune information disponible.
- 11.1.5 Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée  
Aucune information disponible.
- 11.1.6 Effets interactifs:  
Aucune information disponible.
- 11.1.7 Absence de données spécifiques  
Aucune donnée toxicologique expérimentale n'est disponible concernant la préparation en l'état.
- 11.1.8. Autres informations :  
Aucune information disponible.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 Toxicité:  
Aucune donnée écologique expérimentale n'est disponible concernant la préparation en l'état.
- 12.2. Persistance et dégradabilité:  
Facilement biodégradable.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation:  
Aucune information disponible.
- 12.4. Mobilité dans le sol:  
Aucune information disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:  
Aucune information disponible.
- 12.6. Autres effets néfastes:  
Aucune information disponible.

## SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13.1. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets:  
Élimination conformément aux réglementations locales.
- 13.1.1 Méthodes de traitement des déchets  
Conformément aux réglementations locales (très probablement par incinération contrôlée).  
Code du catalogue européen des déchets :  
Pour ce produit, aucun code de déchets selon Catalogue européen des déchets ne peut être déterminé, car seul l'usage défini par l'utilisateur permet une allocation. Le numéro européen de code de déchet doit être déterminé en discussion avec un spécialiste chargé de l'élimination des déchets.
- 13.1.2. Méthodes de traitement des emballages:  
Conformément aux réglementations locales (très probablement par incinération contrôlée).
- 13.1.3. Les propriétés physiques/chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets:  
Aucune connue.
- 13.1.4 Informations concernant le traitement des eaux usées:  
Aucune connue.
- 13.1.5. Précautions particulières à prendre en matière de traitement des déchets.  
Aucune information disponible.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **Produit non dangereux selon les critères de la réglementation des transports.**

- 14.1. Numéro ONU:  
Aucune.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:  
Aucune.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:  
Aucune.
- 14.4. Groupe d'emballage:  
Aucune.
- 14.5. Dangers pour l'environnement:  
Aucune information pertinente disponible.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Aucune information pertinente disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC  
Non applicable.

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REGLEMENT (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) No 793/93 du Conseil et le règlement (CE) No 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

REGLEMENT (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006

RÈGLEMENT (UE) N o 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique: aucune information disponible.****SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Données concernant la révision des fiches de données de sécurité:

La fiche signalétique a été révisée conformément du Règlement 453/2010/UE (Section 1-16).

La classification du mélange a été modifiée selon la réglementation 1272/2008/CE (CLP) et ses modifications.

Abréviations :

DNEL: Derived No Effect Level (Dose dérivée sans effet). PNEC: Predicted no effect concentration (Concentration prévisible sans effet) Effets CMR: Cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction. PBT: Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistant et très bioaccumulable. n.d.: non-défini. n.a.: non applicable.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: version précédente de la fiche de données de sécurité (14. 01.2013 v1).

La formulation des phrases H figurant aux points 2 et 3 de la présente fiche de données de sécurité:

**H314** – Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**EUH 210** – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils relatifs à la formation : pas de données disponibles.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base d'informations fournies par le fabricant/fournisseur et conforme à la réglementation en vigueur. Les renseignements, données et recommandations contenus dans cette fiche de données de sécurité sont donnés de bonne foi, obtenus de sources fiables et considérés vrais et précis à la date de publication ; toutefois, nous ne garantissons pas l'exhaustivité des informations. La FDS ne sera utilisée que comme un guide pour la manipulation du produit ; au cours de la manipulation et de l'utilisation du produit d'autres préoccupations peuvent survenir ou s'imposer. Il revient aux utilisateurs de déterminer si les informations ci-dessus sont appropriées et applicables à leurs situation et besoins propres et d'assumer le risque associé à l'utilisation de ce produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer en tous points à la réglementation locale, nationale et internationale concernant l'utilisation de ce produit.

Fiche de données de sécurité établie par : ToxInfo Ltd.

Assistance professionnelle concernant l'explication de la fiche de données de sécurité :

+36 70 335 8480; info@msds-europe.hu

Télécharger la fiche de données de sécurité :

